



COMITÉ AGENCE & RESTAURATION

Partie patronale :

Stéphane Garon, Directeur clientèle affaires
Karelle Goyette-Primeau, Relation de travail
Frédéric Bédard, Directeur adjoint clientèle affaires
Nathalie Pellerin, Aménagement

Partie syndicale :

Lisa Courtemanche, Présidente
Sylvain Faubert, Membre Semb
David Gagnon, Délégué Chaudière-Appalaches
Anne Marie Plamondon, Trésorière

La partie patronale informe le comité que les dernières succursales (Victoriaville, Saint-Georges de Beauce, Beauport) qui étaient sur les commandes en amonts sont maintenant sur le modèle des commandes fichier Master X4 comme le reste de la province. C'est depuis la semaine précédente que ces succursales reçoivent les commandes des agences directement des agences sans intermédiaire. Ils mentionnent également que les bons de commandes ont été mis à jour P08 S01 avec la planche des magasins. Cependant ils n'ont pas été en mesure de barrer les colonnes de ce fichier format Excel. Anne Marie demande une copie de ce fichier pour le vérifier.

La partie syndicale demande :

- une liste à jour des succursales et des agences qu'elles desservent
- VTE 018 rapport des ventes par agences par période 2019-2020-2021

Stéphane Garon présente une version modifiée du rapport VTE 018 qui se veut les ventes de certaines agences par année à la grande insatisfaction du syndicat. S'en suit une discussion des plus enflammée suite à des demandes répétées de la partie syndicale d'obtenir ces rapports originaux en vertu de l'article 2:08.

Nathalie Pellerin présente les mouvements d'agences, les ouvertures et fermetures, échéances, renouvellement de contrats et appels d'offres. Le syndicat demande d'être informé en amont et de recevoir l'information au fur et à mesure et non juste en bloc lors des rencontres de comité.

En réponse à un questionnement soulevé dans un comité précédent l'employeur informe qu'un toit de protection est prévu être en place aux succursales desservant les agences pour la remise au client.



COMITÉ AGENCE & RESTAURATION

Le syndicat demande que soit mis à jour les agences dans SAQ.com. A titre d'exemple une agence converti en succursale est toujours affichée comme étant agence. L'employeur répond que l'information est mise à jour une fois par mois incluant les relocalisations.

Des discussions ont lieu sur le mode de fonctionnement du comité. Le syndicat présente quelques modification et mise à jour du document en question. La partie patronale va faire ses vérifications et revenir sur le sujet ultérieurement.

Le syndicat revendique que selon la convention et la procédure H5 déposé dans intranet les visites d'agences actuellement effectuées par un partenaire externe courtier en alimentation sont des tâches SEMB et appartiennent également au comité. Le représentant patronal Stéphane Garon affirme de façon arrogante que ça ne changera pas.

La partie syndicale présente une vidéo de l'agence de St-Henri de Lévis avec plusieurs étalages de produits à travers d'autres marchandises de dépanneurs. Le syndicat se questionne sur le respect du contrat limitant le nombre de pied linéaire autorisé avec les promopunch en agence et sur l'image de la SAQ. L'employeur semble surpris et mécontent de la situation et va enquêter, il y a définitivement une intervention de leur part à venir et à adresser à l'agence en question.

Le syndicat rapporte que ses membres subissent des événements violents de la part de la clientèle affaires agence et restauration particulièrement dernièrement en lien avec les ruptures de stock entre-autre. Il propose des affiches... aucune violence ne sera toléré. Stéphane Garon se dit bien au fait de la situation et de manière condescendante répond qu'une affiche ne servira et ne changera en rien le comportement de ces clients mécontents.

La prochaine date de comité est statuée pour le 18 janvier 2022.